

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

N° 20250408_06

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 2 avril 2025
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 14.04.2025 au 15.06.2025
Nombre de pouvoirs	4	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	28	Rapporteur	M. LE MAIRE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 14 avril 2025

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Pierre LAFFITTE ; Mme Christelle ELOZEGUY, pouvoir à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Fusilha DESTENABE

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2024 - BUDGET ANNEXE DU CINEMA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe du Cinéma de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU son rapport de présentation ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;



CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 25 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Cinéma de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse,

ARRÊTE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Cinéma de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	19 791.32 €
Recettes	36 690.27 €
Résultat de l'exercice	16 878.95 €
Excédent/déficit antérieur reporté	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	16 878.95 €

Section d'investissement :

Dépenses	46 202.42 €
Recettes	15 363.77 €
Résultat de l'exercice	-30 838.65 €
Excédent/déficit antérieur reporté	21 819.70 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	-9 018.95 €

Ensemble

Dépenses	65 993.74 €
Recettes	52 054.04 €
Résultat de l'exercice	-13 959.70 €
Excédent/déficit antérieur reporté	21 819.70 €
Résultat cumulé	7 860.00 €

Restes à réaliser :

Dépenses	7 860.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	-7 860.00 €



DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 040-214002842-20250408-20250408_06-BF



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET ANNEXE DU CINEMA

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	PREVU	REALISE	RAR	TOTAL	Chapitre	PREVU	REALISE	RAR	TOTAL
Opérations d'Ordre	-	-	-		Opérations d'Ordre	107 089,32	15 363,77	-	15 363,77
					021-Virement de la section de fonctionnement	89 589,32	-	-	-
					040 - Amortissements	17 500,00	15 363,77	-	15 363,77
Opérations Réelles	128 909,02	46 202,42	7 860,00	54 062,42	Opérations Réelles	21 819,70	21 819,70	-	21 819,70
001 - Résultat reporté N-1	-	-	-	-	001 - Résultat d'investissement reporté N-1	21 819,70	21 819,70	-	21 819,70
16 - Emprunts Dettes Cautions	-	-	-	-	10 - Excédents de fonctionnement N-1	-	-	-	-
21 - Immobilisations corporelles	128 909,02	46 202,42	7 860,00	54 062,42					
TOTAL	128 909,02	46 202,42	7 860,00	54 062,42	TOTAL	128 909,02	37 183,47	-	37 183,47

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	PREVU	REALISE		TOTAL	Chapitre	PREVU	REALISE		TOTAL
Opérations d'Ordre	107 089,32	15 363,77	-	15 363,77	Opérations d'Ordre	-	-	-	-
023 - Virement à la Section d'Investissement	89 589,32	-	-	-					- €
042 - Amortissements	17 500,00	15 363,77	-	15 363,77					-
Opérations Réelles	6 750,00	4 427,55	-	4 427,55	Opérations Réelles	113 839,32	36 670,27	-	36 670,27
011 - Charges à caractères générales	6 750,00	4 427,55		4 427,55	002 - Résultat reporté	-	-		-
65 - Autres charges de gestion courante	-	-		-	74 - Subventions (CNC)	83 000,00	13 848,79	-	13 848,79
66 - Charges financières	-	-		-	75 - Autres produits (subv)	30 839,32	22 821,48	-	22 821,48
				-	77 - Produits exceptionnels			-	-
TOTAL	113 839,32	19 791,32	-	19 791,32	TOTAL	113 839,32	36 670,27	-	36 670,27